



Complément de salaire après arrêt maladie

Par **Datounia**, le **05/07/2016** à **17:25**

Bonjour,

je me suis retrouvé en arrêt de travail durant deux mois et demi, de mars à mi mai et mon employeur ne m'a versé aucun complément de salaire, depuis un mois, plus d'indemnités, déclarée inapte et la sécu ne reconnaît pas l'accident pour cause de matérialité. mon employeur m'a dit qu'il devait me verser un complément si j'y avais droit ou une avance sur salaire de juin (une semaine) puisqu'il ne m'a pas reclassé, qu'il ferait au mieux pour le 1^{er} juillet mais toujours rien. Qu'est-ce que je peux faire? Pas d'argent pour un envoi recommandé, pas d'argent pour des examens médicaux à faire. Un découvert qui s'allonge, j'ai un recours?

Par **P.M.**, le **05/07/2016** à **17:34**

Bonjour,

Si l'employeur ne respecte pas complètement ses obligations alors qu'il a tous les éléments comme les bordereaux de versement des indemnités journalières de la Sécurité Sociale si vous les avez perçues directement sans qu'il y ait eu de subrogation sachant aussi qu'il doit reprendre le versement du salaire un mois après l'inaptitude s'il ne vous a ni reclassés ni licenciée, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **Datounia**, le **05/07/2016** à **17:57**

merci de votre réponse si rapide, oui mon employeur a eu les attestations de paiements de la sécu, il argumente que la décision de reconnaissance ou non de l'accident devant intervenir tardivement il devait attendre pour voir si je pouvais ou non prétendre à un complément de salaire. Je peux donc me rapprocher des prud'hommes, même s'il me verse tardivement ce complément et une semaine de salaire pour juin?

Par **P.M.**, le **05/07/2016** à **18:10**

Le complément de salaire ne dépend sans doute pas de la qualification de l'arrêt car il est dû pour un minimum éventuellement à compléter ensuite, en tout cas apparemment, il est fixé maintenant et de toute façon, il devait la reprise du versement du salaire...
Je pense que la saisine du Conseil de Prud'Hommes pourrait le faire réagir quitte à vous désister ensuite...

Par **Datounia**, le **05/07/2016** à **18:14**

merci